Résolution sur la peine de mort dans le monde et l'instauration d'une Journée européenne

2001/2580(RSP) - 05/07/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution commune des groupes PPE/DE, PSE, ELDR, Verts/ALE, GUE/NGL ainsi que des membres italiens du groupe TDI, le Parlement européen condamne une fois encore avec fermeté l'application de la peine de mort et soutient l'"Appel de Strasbourg" du 22 juin en faveur de l'abolition de la peine de mort et d'un moratoire universel immédiat sur les exécutions. Le Parlement propose l'instauration d'une "Journée européenne contre la peine de mort" et invite la Présidence belge de l'Union à faire mettre aux voix, à la réunion de l'Assemblée générale des Nations-Unies de septembre 2001, une résolution sur l'abolition de la peine de mort. Le Parlement est préoccupé par le recours à nouveau massif aux exécutions en République populaire de Chine et par le caractère inhumain et secret des exécutions par pendaison au Japon. Le Parlement déplore la reprise des exécutions aux États-Unis, invite la Fédération de Russie, la Turquie et l'Arménie à s'acquitter de leurs obligations de membres du Conseil de l'Europe et à abolir sans plus tarder la peine de mort. Il demande à la Commission de considérer l'abolition de la peine de mort et le moratoire universel sur les exécutions capitales comme un élément essentiel des relations entre l'Union européenne et les pays tiers.